

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 9

Rubrik: Courrier des jeunes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER DES JEUNES

Réponse à la demande de G. Ch.-02 du mois de juillet

M. Philippe Matthey, inspecteur de la police du feu et de la protection de l'environnement de la ville de Neuchâtel, m'a fait parvenir deux documents très intéressants concernant l'installation d'un rucher ou de ruches individuelles dans un jardin.

Tout d'abord, il apparaît que la réglementation est l'affaire du canton, et que la réglementation est très différente selon qu'il s'agit d'installer un rucher ou quelques ruches dans un jardin.

Pour l'installation d'un rucher, il faut une autorisation de construction, même si la surface du rucher est inférieure à 10 m², et il faut en plus respecter des distances bien précises par rapport aux limites de la propriété.

Pour l'installation de quelques ruches individuelles, il n'y a aucune autorisation à demander. Cependant, ces ruches seront directement concernées par le règlement concernant les commissions locales de salubrité publique. C'est-à-dire que pour Neuchâtel, par exemple, cette commission a le pouvoir d'obliger le déplacement des ruches, si une personne du voisinage s'adresse à cette commission pour signaler le danger que représentent ces ruches pour sa propre santé... (danger de piqûres d'abeilles, allergies, etc.).

Donc, le plus simple est de faire la demande soit à ta commune, concernant ces deux règlements, ou bien, mieux encore, il y a lieu de s'adresser au pompier. Je suis certain que, comme à Neuchâtel, on te répondra très sympathiquement.

Merci à M. Philippe Matthey pour sa collaboration.

Le rédacteur

Un jeune très content

J'ai 15 ans et depuis l'année dernière je possède 2 ruches. Je bénéficie surtout de tous les bons conseils de mon grand-papa, M. Samuel Chabloz. Lui habite la montagne et moi la plaine. N'est-ce pas stimulant et encourageant, pour une première année, de récolter au total 50 kg de miel quand on est débutant ?

Merci, mon cher grand-papa.

Jean-François Lecoultre, à Lucens

LE MIEL, UN PRODUIT MERVEILLEUX... DANS UN EMBALLAGE JUDICIEUX...

Chez nous vous trouverez la boîte qu'il vous faut:

la plus vendue...

la plus appréciée...

la plus typique...

la plus représentative du précieux nectar qu'elle renferme...

LA NOUVELLE BOÎTE « IDÉAL »

cylindrique, en carton paraffiné, fond renforcé, splendide exécution en 4 couleurs, double couvercle, textes français, allemand et italien sur la même boîte.

Pour une bonne manipulation ménagère, une étanchéité accrue et une parfaite conservation du miel.

1 kg : Fr. 45. — les 50 pièces

1/2 kg : Fr. 40. — les 50 pièces

Fr. 85. — les 100 pièces

Fr. 75. — les 100 pièces



D'autres atouts pour votre récolte :

- La boîte en plastique type «**K-Meier**», blanche, conique, emboîtable, impression 4 couleurs, texte français, facile à nettoyer, réutilisable

**emballages
de 20 pièces**

1 kg : Fr. 77. — les 100

1/2 kg : Fr. 67. — les 100

- La boîte en plastique type «**NOVA-LUX**», transparente, conique, emboîtable, impression 4 couleurs, texte français, facile à nettoyer, incassable.

**emballages
de 20 pièces**

1 kg : Fr. 87. — les 100

1/2 kg : Fr. 72. — les 100

- La boîte cylindrique **blanche**, de même conception que l'«**Idéal**», sur laquelle on peut coller une étiquette personnalisée.

5 ct. de moins
que l'«**Idéal**»

- Le bocal en verre, forme basse, très agréable, large ouverture, couvercle à baïonnette doré avec abeilles et alvéoles.

1 kg : par 20 p. : 1.25 la p.

1/2 kg : par 20 p. : -.90 la p.

1/4 kg : par 10/24 p. : -.75 la p.

ACTION!

La boîte «**CRISTAL**», en plastique, transparente, conique, emboîtable, avec textes français, allemand et italien sur le même cliché.

1 kg : par 20 et 100 p. : -.75 et -.67

1/2 kg : par 30 et 150 p. : -.65 et -.57

1/4 kg : par 40 et 120 p. : -.55 et -.47

Pour toutes les boîtes : Rabais de quantité par 300, 500, 1000 pièces et sociétés.

RITHNER & Cie - CHILI 29 - 1870 MONTHÉY (VS) - TÉL. (025) 71 21 54

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture

Ouvert tous les jours du lundi au samedi à midi (7 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 18 h)